

Mairie

ANTHY-SUR-LEMAN



FRONTALIERS DU CANTON DE GENEVE FAITES-VOUS RECENSER !!!

Vous habitez ANTHY-SUR-LEMAN et travaillez dans le canton de Genève ?

L'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 permet au canton de Genève d'octroyer une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers.

Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident.

Les fonds frontaliers sont primordiaux pour notre commune car ils permettent d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres.

Si vous êtes frontaliers et que vous habitez ANTHY-SUR-LEMAN, **quelle que soit votre nationalité**, faites-vous recenser !!

Important : ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.



RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

NOM PRENOM.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE DOMICILE

..... 74200 ANTHY-SUR-LEMAN

TRAVAILLEUR FRONTALIER (merci de cocher la case) :

FRANÇAIS : N° DE CARTE DE TRAVAIL

DATE DE DELIVRANCE.....

SUISSE FRANCO SUISSE MEMBRE DE L'UNION EUROPEENE

HORS DE L'UNION EUROPEENE

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

7, rue de la Mairie 74200 Anthy-sur-Léman (Haute-Savoie)

Téléphone : 04 50 70 35 01

Télécopie : 04 50 70 67 89

E-mail : accueil@anthy-sur-leman.fr